



**Rapport de la commission "Routes" au Grand Conseil
concernant
le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif à la planification de l'évitement du Locle et
de La Chaux-de-Fonds par la route principale H20**

(Du 10 septembre 2010)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Le 4 décembre 2007, le Grand Conseil approuvait le rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un crédit de 4 millions de francs pour l'étude de la H20 au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Il apportait cependant deux amendements majeurs au texte proposé par le Conseil d'Etat:

- d'une part il affectait le montant de 4 millions de francs à l'"élaboration du dossier de la route principale H20, afin qu'il soit prêt à la construction au moment du classement de cette route dans le réseau national" alors que l'Exécutif proposait de manière moins contraignante d'affecter ce crédit à "des études d'aménagement des routes principales H18 et H20 au Locle et à La Chaux-de-Fonds et pour la mise en place de mesures d'amélioration des conditions de trafic au Locle";
- d'autre part, il constituait une commission appelée par la suite commission "Routes" chargée d'examiner le suivi de ce décret et la nécessité éventuelle de compléter le crédit initial".

Cette commission s'est mise au travail le 15 janvier 2008 et a rendu un rapport intermédiaire d'information (09.030) le 3 juin 2009, rapport qui fut traité par le Grand Conseil dans sa séance du 29 septembre 2009.

Le 26 mai 2009, lors de la première séance de la nouvelle législature, cette commission a été élue dans la composition suivante:

Composition de la commission

Président: M. Serge Vuilleumier
Vice-président: M. Jean-Charles Legrix
Rapporteur: M. Charles Häsler
Membres: M^{me} Lidia Renzo
M. Théo Huguenin-Elie
M. Philippe Loup
M. Denis de la Reussille
M. Gilbert Hirschy
M. Jean-Bernard Wälti
M. François Jaquet
M. Boris Keller

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

La nouvelle commission s'est réunie à six reprises, en date des 3 juillet, 25 août, 4 novembre 2009 et 27 janvier, 30 mars, 18 août 2010.

Le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire, le chef de l'office des routes cantonales, le chef du projet H20, l'adjoint au chef du bureau des affaires juridiques et des acquisitions de terrains ainsi que des représentants des différents bureaux mandataires ont participé aux séances en fonction des volets de l'étude traités.

Les éléments fondamentaux de l'étude menée depuis début 2008 n'ont pas été remis en cause; au contraire, l'étude d'opportunité menée en parallèle des études des évitements des villes n'a fait que confirmer les choix préalables qui avaient été opérés.

Au fil de l'avancement du dossier, plusieurs éléments ont été affinés pour tenir compte en particulier des contingences routières d'une part et pour répondre dans toute la mesure du possible aux remarques des associations de protection de l'environnement d'autre part. A cet effet, la position respective de la route cantonale et de la future route nationale a été inversée entre le Haut-du-Crêt et le portail Est du tunnel d'évitement du Locle, dans le but notamment de tenir compte de la protection des prairies maigres. De plus, le portail Ouest du tunnel d'évitement de la Ville du Locle a été reporté plus en Ouest pour simplifier la configuration des différentes bretelles autoroutières et de la route cantonale.

Si le rythme de "production" de projets a semblé ralenti, en revanche, le service des ponts et chaussées a fourni un effort considérable de coordination et de sensibilisation auprès de différentes instances cantonales et communales et surtout auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour rendre ce projet compatible avec les directives relatives aux routes nationales et en adéquation avec ce que cet office attendait. Le résultat est à la mesure des espérances placées dans la réussite de cette entreprise par le Grand Conseil au moment de son vote de décembre 2007. En effet, l'OFROU a donné son accord au projet de traversée du Locle et est tout près de se rallier à celui de l'évitement de La Chaux-de-Fonds, sous réserve de quelques vérifications chiffrées entre les deux variantes encore en lice par le tracé des Entre-deux-Monts.

Lors de sa séance du 18 août dernier, la commission a pu mesurer l'importance de l'étape qui s'achève actuellement avec la planification de la mise à l'enquête publique de l'ensemble du tronçon Col-des-Roches – Bas-du-Reymond du 22 octobre au 22 novembre prochain, accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement. En accompagnement de cette étape majeure, le Conseil d'Etat a décidé de mener une campagne d'information avec les autorités et la population en recourant à l'appui d'une agence de communication.

En ce qui concerne le volet foncier, les deux zones les plus touchées sont Le Col-des-Roches et le Bas-du-Reymond, nécessitant la démolition de plusieurs immeubles. Preuve de l'avance de ce dossier dans le cadre des projets liés à la future extension du réseau des routes nationales, les dispositions fédérales en matière de prise en charge des acquisitions d'immeubles doivent encore être définitivement fixées. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat entend venir au début de 2011 avec une demande de crédit pour ces acquisitions lorsque la situation sera entérinée en la matière, sachant qu'au final, de la Confédération ou du Canton, devra supporter ces charges.

Enfin, la complémentarité de ce projet avec le TransRUN a pu être démontrée, d'une part par le fait que ce dernier ne saurait à lui tout seul capter un volume de trafic suffisant et d'autre part en permettant, grâce aux tracés d'évitements routiers, de soulager les centres des villes du trafic individuel motorisé, au bénéfice d'une plus grande attractivité des transports publics. A ce propos il appartiendra en particulier aux villes de prendre des mesures d'accompagnement constructives pour diminuer la circulation. Un plan directeur partiel des mobilités a été élaboré en parallèle du dossier H20.

3. CONCLUSIONS

La commission salue le travail qui a été accompli depuis le vote du Grand Conseil de décembre 2007 et remercie ses auteurs de leur engagement. Le pari lancé il y a bientôt trois ans est en passe d'être tenu, puisqu'après la phase d'enquête publique, l'année 2011 devrait raisonnablement permettre de régler les éventuelles oppositions qui pourraient se faire jour. Ainsi, avec une prévision de traitement du dossier de l'extension du réseau des routes nationales par les

Chambres fédérales fin 2011, début 2012, ce projet devrait pouvoir être livré à la Confédération à la même époque et accumuler ainsi un maximum de chances de se voir réaliser dans les premiers. Ainsi, ce projet sera prêt à la construction au moment du classement de cette route dans le réseau national, comme le demande le décret du Grand Conseil.

Le présent rapport a été adopté par la commission le 9 septembre 2010.

La commission "Routes" vous propose dès lors de prendre acte de ce rapport.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 9 septembre 2010

Au nom de la commission Routes:

Le président,
S. VUILLEUMIER

Le rapporteur,
CH. HÄSLER